



RAPPORT ANNUEL DES ELUS MANDATAIRES DE LA METROPOLE AIX MARSEILLE PROVENCE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SPL LA CIOTAT SHIPYARDS EXERCICE 2022

Métropole Aix Marseille Provence :

Part au capital : 9.983.980,50 €

Représentée au Conseil d'Administration par :

M. Patrick GHIGONETTO, Président de la SPL ;

M. Bernard DEFLESSELLES ;

M. Alexandre DORIOL ;

Mme Caroline MAURIN.

Représentée à l'Assemblée Générale par :

M. Patrick GHIGONETTO.

SOMMAIRE

1-	ACTIVITES, ACTUALITES ET SITUATION FINANCIERE DE LA CIOTAT SHIPYARDS.....	3
1.A	- Présentation de la société	3
1.B	- Activité de La Ciotat Shipyards en 2022.....	4
1.B.1	- Nouvelle augmentation de capital.....	4
1.B.2	- Travaux plateforme 4300T Atlas.....	5
1.C	- Etat des filialisations.....	6
1.D	- Situation financiere de la ciotat shipyards.....	7
1.D.1	- Répartition du chiffre d'affaires par secteurs d'activités	7
1.D.2	- Compte de résultat	8
1.D.3	- Bilan	11
2-	RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA SPL	16
2.1	- Contrats entre la collectivité et la SPL.....	16
2.2	- Garanties d'emprunt accordées par la collectivité à la SPL	16
2.3	- Avances en compte courant accordées par la collectivité à la SPL.....	16
3-	CONTROLE ET GESTION DES RISQUES.....	17
3.1	- Principaux risques et incertitudes	17
3.2	- Procédures de lutte contre la corruption.....	17
3.3	- Contrôles	17
3.3.1	contrôle interne.....	17
3.3.2	Contrôles externes	18
4-	GOVERNANCE DE LA SPL LA CIOTAT SHIPYARDS EN 2022	19
4.1	- Actionnariat	19
4.2	- Organisation de la gouvernance.....	20
4.3	- Participation aux réunions statutaires	20
4.4	- Organisation du contrôle analogue.....	21
4.5	- Rémunération et avantages des représentants et mandataires sociaux	22

1- ACTIVITES, ACTUALITES ET SITUATION FINANCIERE DE LA CIOTAT SHIPYARDS

1.A - PRESENTATION DE LA SOCIETE

OUTIL OPERATIONNEL DES COLLECTIVITES LOCALES ACTIONNAIRES, LA CIOTAT SHIYPARDS ASSURE LA GESTION ET LE DEVELOPPEMENT DU SITE DES CHANTIERS NAVALS DE LA CIOTAT

Conformément au principe d'unicité de gestion posé par le protocole d'accord du 17 août 1994 qui a scellé la fin du conflit social et la fermeture de la NORMED, la CIOTAT SHIYPARDS (ancienne dénomination : SEMIDEP Ciotat) a été créée en 1995 sous le régime des sociétés d'économie mixte locale afin d'assurer la réindustrialisation maritime du site des anciens Chantiers navals de la Ciotat. Le siège social de la société est situé au sein des chantiers navals (46 quai François Mitterrand 13600 La Ciotat).

Les engagements successifs pris par les collectivités et partenaires publics, ont permis la mise en œuvre d'un plan stratégique et le développement d'un pôle d'expertise industrielle et technologique lié au monde du yachting.

C'est ainsi que la Ciotat Shipyards, transformée depuis le 3 décembre 2010 en société publique locale (SPL) dont sont actionnaires le Département, la Région Sud-Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence et la Ville de La Ciotat, s'est vue déléguer l'aménagement, la gestion et l'exploitation du port maritime de commerce et de pêche de la Ciotat dans le cadre d'un contrat de concession conclu le 23 décembre 1996 avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour une durée initiale de 20 années, prorogée jusqu'au 31 décembre 2057.

La Ciotat Shipyards a engagé un processus de réexamen approfondi de sa stratégie de développement, qui tient compte notamment des évolutions rapides du marché du yachting, mais aussi du potentiel exceptionnel de croissance du site et de son environnement.

Les conclusions de cette étude stratégique ont été approuvées à l'unanimité par le Conseil d'administration de la Ciotat Shipyards lors de sa séance du 7 avril 2017 et confirment la vocation du site de La Ciotat à être un pôle de référence au niveau mondial pour les services techniques aux yachts de très grande taille. Elle met aussi en exergue la nécessité d'engager rapidement de nouveaux investissements structurants pour maintenir durablement la position de leadership du site. Le Conseil d'administration a ensuite approuvé, lors de sa réunion du 24 janvier 2018, un nouveau schéma d'aménagement de moyen/long terme pour le site, intégrant la réalisation de plusieurs investissements structurants.

Le développement du site en un pôle de référence mondial pour les services techniques dédiés aux yachts de très grande taille, s'articule autour de trois grands axes complémentaires :

- le développement sur le site d'un pôle d'expertise industrielle et technologique de premier plan ;
- l'amélioration continue des services connexes répondant aux besoins spécifiques de la clientèle du yachting ;

- la poursuite du développement des capacités d'accueil du site répondant au développement quantitatif et qualitatif de la flotte de grands yachts.

La mise à jour du plan d'aménagement et de développement à long terme fait l'objet d'une mise à jour suite à la livraison du Village d'entreprises et de la dernière plateforme Atlas dédiée aux yachts de 80 à 115 ml (4300 tonnes). Les investissements envisagés s'élèvent à près de 65 millions d'euros en partie financés par les partenaires industriels du site (les chantiers navals). Ils sont le gage du développement de l'activité des entreprises du site et de m'emploi pour la décennie 2023-2030.

L'effectif de la société au 31/12/2022 se compose de 44 personnes soit 34 hommes et 10 femmes :

- ✚ 39 CDI, 2 CDD, 2 apprentis : 29 employés, 10 cadres et 2 agents de maîtrise,
- ✚ 1 mandataire social.

1.B – ACTIVITE DE LA CIOTAT SHIPYARDS EN 2022

En 2022 notre société est parvenue, dans un environnement compliqué, à maintenir son programme de travaux très ambitieux. Ainsi, le calendrier de travaux du projet ATLAS-4300t a été respecté tout comme une livraison commerciale en septembre 2022 pour le début de la saison du refit.

Les résultats financiers de notre SPL en 2022 sont en hausse par rapport à 2021, en dépit des crises successives ayant impacté le coût des maintenances et de l'énergie. Les entreprises du site ont su s'adapter à ce contexte et maintenu leur niveau d'activité voire l'augmenter nettement à l'image des deux principaux donneurs d'ordre : MB92 qui a su bien rentabiliser la Grande Forme et Monaco Marine qui a réalisé une année exceptionnelle en termes de chiffre d'affaires.

Les principaux faits marquants de l'année 2022 sont les suivants :

1.B.1 - NOUVELLE AUGMENTATION DE CAPITAL

Les dernières mises à jour du budget de l'opération Atlas, présentées en détail au conseil d'Administration du 27 septembre 2022, font état d'une augmentation de budget qui passe de 69.136 K€ à 77.139 K€. Cette augmentation de 8.003 k€, résulte :

- Des montants issus des réclamations des entreprises de travaux (notamment liées aux surcoûts Covid) : +2.281 K€
- De la très forte augmentation des indices de révisions de prix (inflation / guerre en Ukraine) : +5.818 K€
- Des modifications de prestations et travaux : -97 K€

Face à cette situation inédite, la Ciotat Shipyards a négocié avec MB92, futur occupant de la plateforme (hors place publique) un avenant à son AOT ayant notamment pour objet de contractualiser un partage équitable des surcoûts subis dans le cadre d'évènements

imprévisibles au moment de la signature du contrat ; MB 92 s'engageant à verser à LA CIOTAT SHIPYARDS 3 M€ au titre de ce partage des surcoûts.

L'augmentation de budget restant à financer est donc de 5 M€.

Les collectivités ayant participé au financement du projet se sont entendues pour continuer à accompagner LA CIOTAT SHIPYARDS, dont les fonds propres et la capacité d'emprunt ont déjà été fortement mobilisés sur ce projet, et qui doit avoir la capacité de continuer à investir sur le développement du site.

Ainsi, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a de contribué à la prise en charge de ce dépassement de budget en augmentant de 920 K€ sa subvention à la plateforme Atlas. Le Département des Bouches-du-Rhône et la Métropole Aix-Marseille-Provence sont intervenus sous forme d'avance en compte courant d'associé. La Ville de La Ciotat quant à elle a choisi de contribuer, pour 800 K€ environ, en renforçant les fonds propres de la société par augmentation de capital.

Avant le lancement des travaux de l'opération Atlas, la société disposait d'un capital social de 20 M€ et elle portait 57 M€ d'investissements bruts (37 M€ nets après amortissement). Le capital social est aujourd'hui de 28 M€ et avec la mise en service de la plateforme Atlas le montant des investissements bruts portés par la société sera de 135 M€ environ.

Le Conseil d'Administration, réunion le 27 septembre 2022, a donc adopté le principe d'une nouvelle augmentation de capital entièrement réservée à la Ville de La Ciotat (le droit préférentiel de souscription étant supprimé, par émission au pair de 5.260 actions nouvelles, soit 801.887 €, et convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire réunie à cet effet le 4 janvier 2023.

Éléments postérieurs à la clôture de l'exercice 2022 : L'assemblée Générale réunie le 4 janvier 2023 a lancé le processus d'augmentation de capital. La période de souscription s'étend du 5 janvier au 31 mars 2023, période au cours de laquelle la Ville de la Ciotat a souscrit intégralement et versé les fonds correspondants. Le Conseil d'Administration réuni le 10 mai 2023 va donc constater la réalisation complète de cette augmentation de capital.

1.B.2.- TRAVAUX PLATEFORME 4300T ATLAS

D'une surface de 4 Ha, elle permet d'accueillir jusqu'à 7 Méga-Yachts jusqu'à 115 m et 4300t. Elle est équipée de 250 ml de quais augmentant la capacité d'accueil du site.

Les travaux autorisés par arrêté préfectoral (au titre du code de l'environnement) en date du 6 mars 2020 ont démarré le 5 mai 2020 en raison du confinement sanitaire lié à la COVID 19.

L'ensemble des eaux de la plateforme font l'objet d'un traitement complet avant rejet dans le milieu naturel. Les travaux se sont déroulés dans des conditions sécurisées pour l'environnement avec notamment des dispositifs de réduction d'émission des ondes sonores maritimes et de dissipation des matières en suspension lors des dragages. Des roselières reproduisant les habitats de la faune locale ont été mises en œuvre le long des quais (450m²).

Les travaux sont constitués de 4 lots :

- Marché lot 1 de conception/réalisation de l'ascenseur à bateaux et du système de transfert attribué au Groupement MATIERE (mandataire) / BARDEX
- Marché lot 3 de travaux de voiries et réseaux, électricité, rails et équipements attribué au Groupement SPIE BATIGNOLLES MALET (mandataire) / SPIE CITYNETWORKS / SPIE INDUSTRIE & TERTIAIRE / BRONZO TP
- Marché lot 6 de travaux de bâtiment pour la réalisation du poste de commande attribué au Groupement GTM SUD (mandataire), VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT, VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, CMBC
- Marché lot 7 de conception et réalisation des infrastructures (génie civil et terrassements) attribué au Groupement CALYPSO : VINCI Construction Maritime et Fluvial (mandataire) / ALZEO / ARCADIS / GTM SUD / KELLER Fondations Spéciales / MARENCO / VINCI Construction Terrassement.

Les travaux ont démarré comme suit :

- Lot 7 (génie civil et terrassements) en mai 2020, réceptionné en décembre 2021
- Lot 3 (VRD) en mars 2021, réceptionné en septembre 2022
- Lot 1 (ascenseur) en juillet 2021, réceptionné en septembre 2022
- Lot 6 (bâtiment) en octobre 2021, réceptionné en juin 2022.

Malgré les multiples aléas (COVID 19, techniques...), la plateforme a été mise en service en septembre 2022 conformément au planning initial.

La Plateforme ATLAS a été mise en service en septembre 2022.

Perspectives 2023

- 🚧 Levées des réserves restantes sur les lots 1, 3, 6 – Parfait achèvement
- 🚧 Passation des contrats d'entretien/maintenance (UTEP, cooling tower...)
- 🚧 Finalisation des démarches règlementaires (ICPE, bilan des travaux, PAC...)
- 🚧 Finalisation des négociations des protocoles (suite réclamations) et finalisation des marchés (DGD...)

1.C – ETAT DES FILIALISATIONS

LA CIOTAT SHIPYARDS est actionnaire à 100 % de la SASU LCS YACHTING VILLAGE, dont le capital social au 31/12/2022 s'élève à 250.000 €.

Cette filiale a été créée courant 2018, sous forme de SASU (LA CIOTAT SHIPYARDS étant l'associé unique) pour porter l'opération du Yachting Village confiée par la Métropole dans le cadre d'une DSP (les deux premières tranches, livrées en 2021, consistant en un programme immobilier d'ateliers avec bureaux en mezzanine destinés aux sous-traitants des chantiers navals)

Le conseil d'administration de La Ciotat Shipyards (séance du 7 mai 2019) a consenti à sa filiale une avance en compte courant d'associé d'un montant maximal de 2.4 M€ pour le financement d'une partie des travaux du Yachting Village. Au 31 décembre 2022, l'avance est de 1.589.353,86 €.

1.D – SITUATION FINANCIERE DE LA CIOTAT SHIPYARDS

1.D.1- REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR SECTEURS D'ACTIVITES

La Ciotat Shipyards a réalisé en 2022 un chiffre d'affaires de 12 M€, dont la répartition par activité est détaillée dans le tableau ci-dessous :

VENTILATION ANALYTIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022

		rappel : Chiffre d'affaires 2021 €		Chiffre d'affaires 2022 €			part du CA site industriel 2022	part du CA total 2022
					évoluti on 2021-2022			
IMMOBILIER	bureaux	308 311		367 380				
	ateliers	894 360		906 356				
	locaux sociaux, entrepôts	6 647	2 125 634	20 075	8%	21,4%	19,1%	
	commerces	170 886		230 919				
	terre-pleins	745 430		772 769				
ATLAS MEGA-YACHTS	redevance fixe capitalisée AOT MB92			272 296				
	redevance annuelle AOT MB92			105 188				
	stationnement place publique			117 000		4,6%	4,1%	
	manutentions ascenseur 4300t postes à quai Atlas							
GRANDE PLAISANCE	manutentions Ascenseur	630 380		639 041				
	stationnement aire de carénage publique	365 593	1 380 896	407 433				
	terre-plein AOT Monaco Marine	353 908		361 752	5%	13,5%	12,1%	
	location chariot	3 875		7 756				
	mobilisation personnel complémentaire	27 141		36 101				
MOYENNE PLAISANCE	manutentions Roulev	141 558		166 681				
	stationnement aire de carénage publique	125 324	414 986	149 857				
	terre-plein AOT MB92	120 875		123 998	13%	4,4%	3,9%	
	location remorque	19 770		23 768				
GRANDE FORME	mobilisation personnel complémentaire	7 460		4 085				
	manutentions bateau porte	14 698		10 126				
	postes à quai Grande Forme	156 132		200 633				
250 T	AOT terre-plein et locaux associés MB92	1 596 282	1 767 112	2 187 353	36%	22,3%	20,0%	
250 T	manutentions 250 T	16 196		751				
	stationnement aire de carénage 250T	0	19 510					
	terre-plein AOT associé					941	-95%	0,0%
	locations palonnier, barres, sangles, pante	1 179		190				
	mobilisation personnel complémentaire	2 135						
PORTIQUE 660 T	manutentions Portique 660t	101 719		132 355				
	locations palonnier, barres, sangles, pante	32 212	165 989	29 414				
	terre-pleins associés					199 319	20%	1,9%
	mobilisation personnel complémentaire	32 058		37 550				
POSTES A QUAI	postes à quai (hors grande forme)	898 034	898 034	916 770	2%	8,5%	7,6%	
REFACTORATION ENERGIE	eau	119 612	1 935 104	144 435	21%	21,8%	19,5%	
	électricité	1 815 492		2 196 928				
DIVERS SITE INDUSTRIEL	badges accès	70 425	147 379	87 782				
	accès véhicules	69 970		65 933	13%	1,5%	1,4%	
	revente masques			12 647				
	pénalités et divers	6 984						
SOUS-TOTAL SITE INDUSTRIEL		8 854 644	8 854 644	10 735 320	10 735 320	21%	100%	89%
PORT VIEUX	port à flot annuels	463 717		516 512				
	port à flot passagers	387 523	1 038 227	364 806				
	port à sec	164 844		198 152	16%		10,0%	
	terrasses	-12 597		71 288				
	divers port (taxe bateliers, badges, sortie carénage, di	34 740		50 312				
PRESTATIONS LCS YACHTING VILLAGE	contrat de promotion immobilière	54 648	54 648	73 176	34%		0,6%	
	contrat d'assistance							
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL		9 947 520	9 947 520	12 009 567	12 009 567	20,7%	100%	

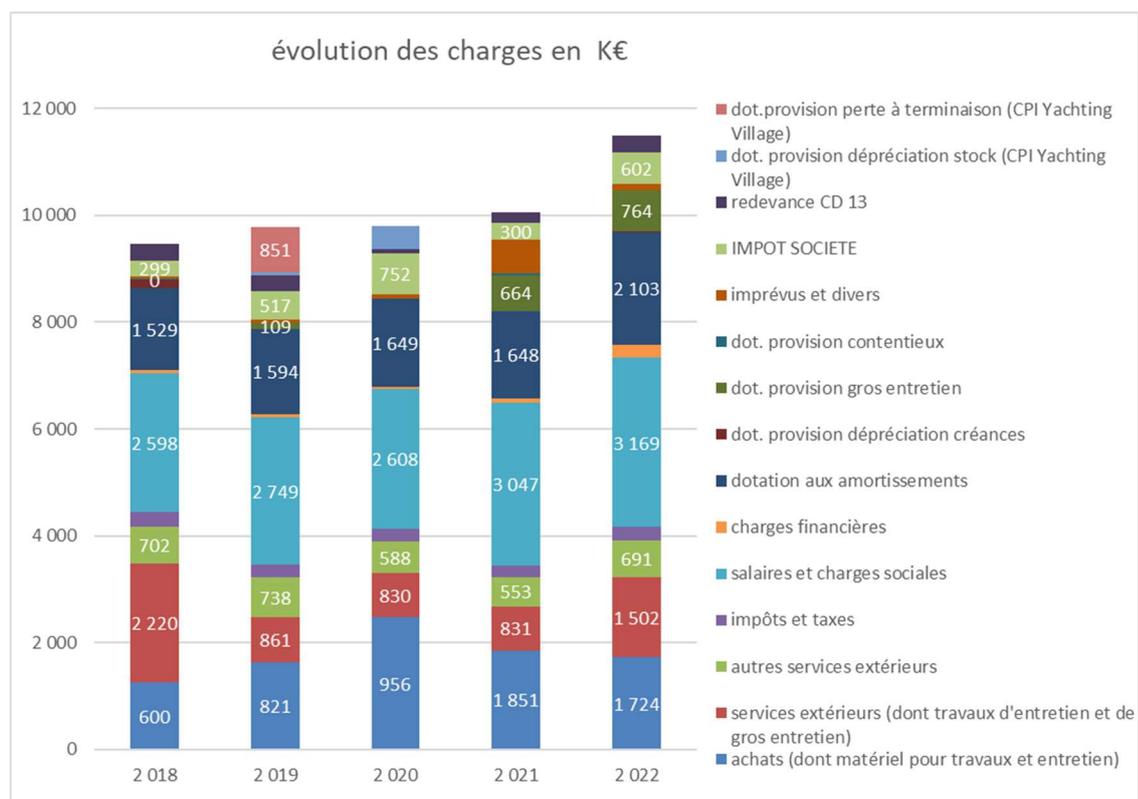
1.D.2- COMPTE DE RESULTAT

Le résultat net comptable 2022 de LA CIOTAT SHIYPARDS s'élève à 1784 K€ (1408 K€ en 2021).

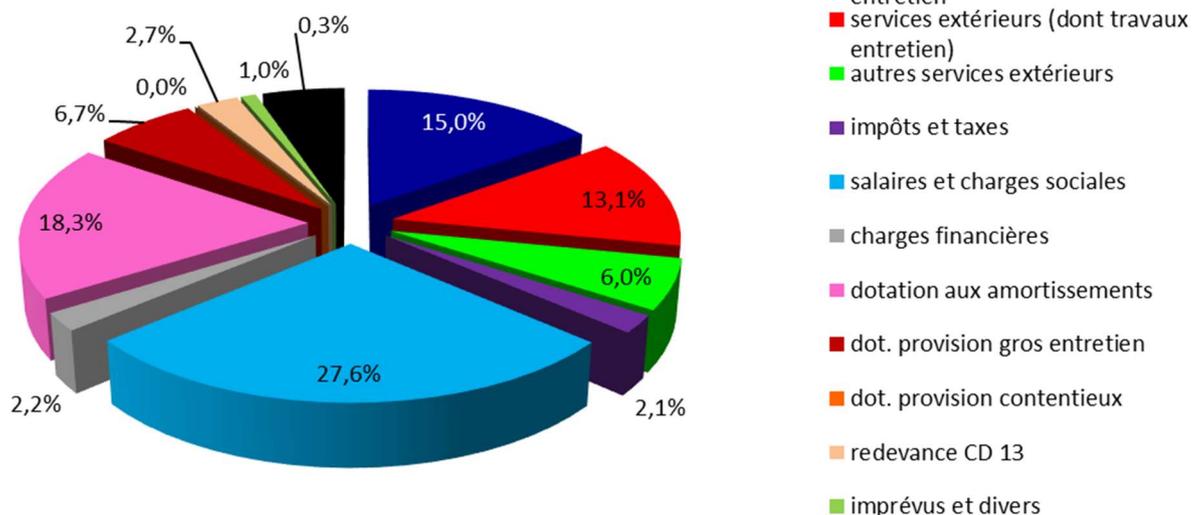
1.D.2.1 – charges

Il est précisé que les dépenses de travaux du Yachting Village étaient neutralisées en produits tant que l'opération était en cours de réalisation et n'apparaissent donc pas en 2019 et 2020, mais sont affichées l'année de la livraison, en 2021 en produits « négatifs ».

Récapitulatif des charges - en K€	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
achats (dont matériel pour travaux et entretien)	1 257	1 622	2 472	1 851	1 724
services extérieurs (dont travaux d'entretien et de gros entretien)	2 220	861	830	831	1 502
autres services extérieurs	702	738	588	553	691
impôts et taxes	259	244	251	207	243
salaires et charges sociales	2 598	2 749	2 608	3 047	3 169
charges financières	70	56	41	75	250
dotation aux amortissements	1 529	1 594	1 649	1 648	2 103
dot. provision dépréciation créances	154	13			24
dot. provision dépréciation stock (CPI Yachting Village)		59	434		
dot.provision perte à terminaison (CPI Yachting Village)		851			
dot. provision gros entretien	0	109		664	764
dot. provision contentieux	20			45	
redevance CD 13	306	306	96	202	306
imprévus et divers	42	71	89	628	110
TOTAL DES CHARGES AVANT IS	9 157	9 272	9 056	9 751	10 887
IMPOT SOCIETE	299	517	752	300	602
TOTAL DES CHARGES	9 458	9 789	9 808	10 051	11 490



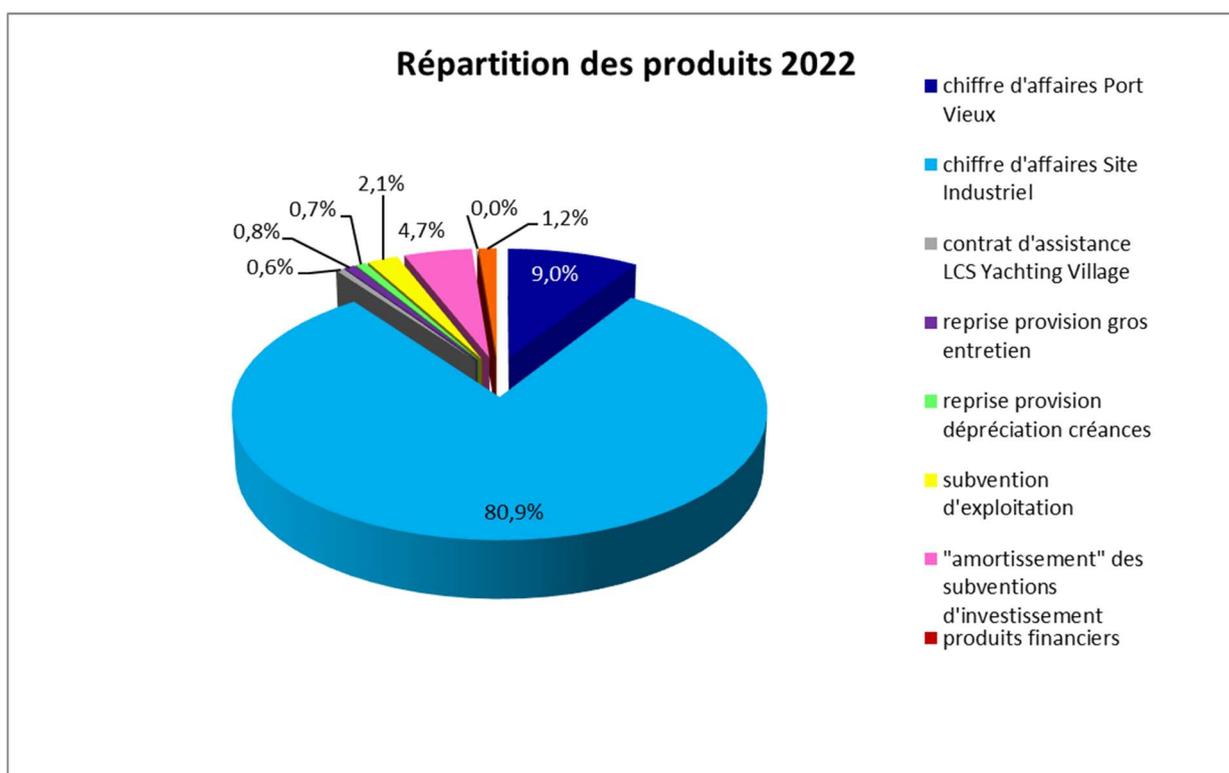
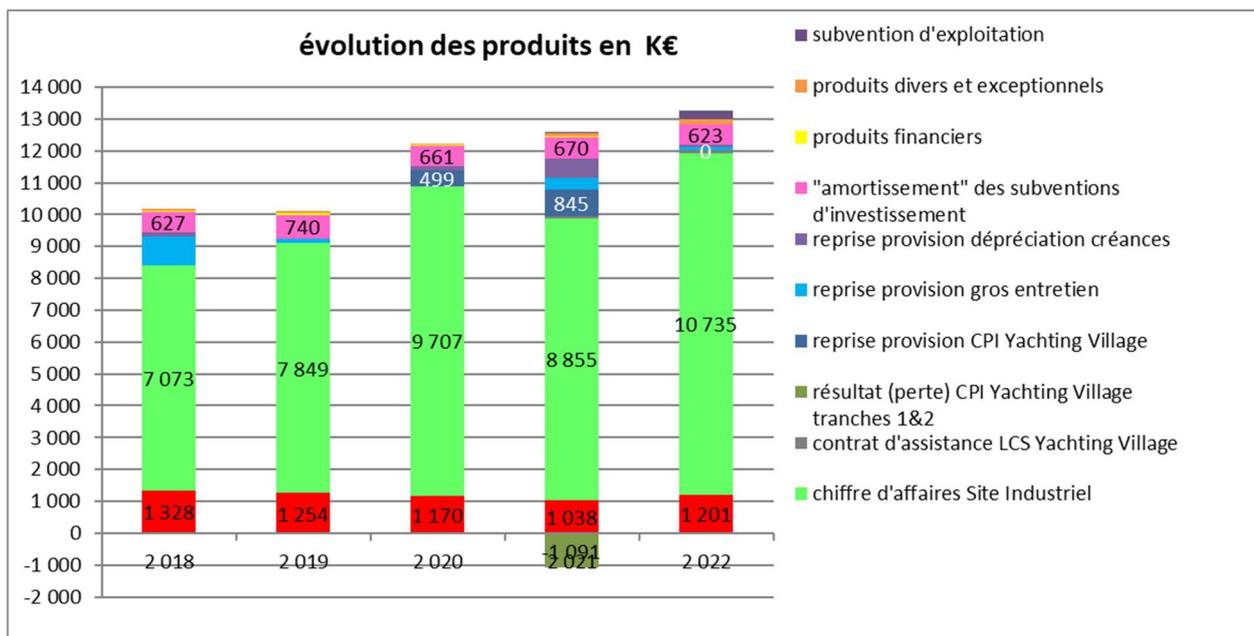
Répartition des charges 2022



1.D.2.2 – produits

Il est précisé que les dépenses de travaux du Yachting Village étaient neutralisées en produits tant que l'opération était en cours de réalisation et n'apparaissent donc pas en 2019 et 2020, mais sont affichées l'année de la livraison, en 2021 en produits « négatifs » venant en déduction de la rémunération de 9850 K€ au titre du CPI.

Récapitulatif des produits - en K€	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022
chiffre d'affaires Port Vieux	1 328	1 254	1 170	1 038	1 201
chiffre d'affaires Site Industriel	7 073	7 849	9 707	8 855	10 735
contrat d'assistance LCS Yachting Village	3	10	10	55	73
résultat (perte) CPI Yachting Village tranches 1&2				-1 091	
reprise provision CPI Yachting Village			499	845	0
reprise provision gros entretien	891	132		361	100
reprise provision dépréciation créances	144	8	117	601	94
"amortissement" des subventions d'investissement	627	740	661	670	623
subvention d'exploitation				8	282
produits financiers	41	55	31	37	2
produits divers et exceptionnels	58	70	35	79	164
TOTAL DES PRODUITS	10 165	10 119	12 230	11 458	13 273



1.D.3- BILAN

1.D.3.1 – Actif

Actif immobilisé net..... 111 439 K€

Les investissements bruts s'élèvent à 135 M€, dont il faut déduire les amortissements cumulés pour 23.4 M€.

Le volume d'investissements réalisés en 2022 a été élevé du fait des travaux de la plateforme Atlas : 26 M€ (contre 34 M€ en 2021), répartis comme suit :

	Montants Bruts
INVESTISSEMENTS 2022 K€	26 020
<i>Structure</i>	
Logiciels & licences (Seaport - Autocad)	4
Matériel de bureau et informatiques	22
Bâche LCS	2
Mobilier de bureau	1
<i>Site Industriel</i>	
Element de Ber 2000T (MB92)	34
4 Bollards 100T Darse (MB92)	15
Cellule 18 Yachting Village	163
Onduleurs ascenseur 2000T	2
Station gasoil 4000T	6
Potence 4000T	5
Pompe de relevage fontaine portique	1
Monobloc cabine portique	3
Pompe centrifugeuse	3
Panneaux signalisation navigation & accostage	1
Elingues	4
<i>Aménagement</i>	
Remise à neuf & réparation pièces ascenseur 2000T	72
Travaux bâtiment Armement & détecteurs boreal	27
Rénovation bureaux bat Moyen 2e & 3e etage	16
Split local à serveur	4
Switch & modules plateforme ATLAS	6
Echelle à crinoline Bat Armement	3
Reprise mezzanine boutique Armement	1
Contrôle accès avec encodeur Batiment moyen	4
<i>Port Vieux</i>	
Pompe de relevage d'assainissement	1
Routeur électrique Bateau capitainerie	3
<i>Immobilisations en cours</i>	
Déconstruction Bateau Porte - OP6520 EN COURS	596
Réparation des quais du Port Vieux - OP6547 EN COURS	11
Plateforme Atlas 4300T - OP6552 EN COURS	22 368
Plateforme Logistique & port à sec - OP6553 EN COURS	1 061
Videoprotection du site - OP6556 EN COURS	238
Clôture et sécurisation du site - OP6560 EN COURS	-
Réactivation des 2 mouillages - OP6562 EN COURS	13
Réfection sécurité conformité Nefs ABC - OP6563 EN COURS	22
Requalification entré du site - OP6564 EN COURS	1 310

Stocks :8 K€

Avances et acomptes versés sur commandes :..... 99 K€

Créances clients et comptes rattachés :..... 9.413 K€

Ce poste augmente de 598 K€ par rapport au 31-12-2021, du fait de la hausse de la redevance variable sur la grande forme (facture à établir) : 1091 K€ TTC en 2022 contre 450 K€ TTC en 2021.

Les créances clients se décomposent en :

- ✚ Montant ttc du CPI non encore appelé : 7 020 K€ (tranches 3&4 du Yachting Village)
- ✚ Créances clients liées à l'activité du site industriel et de la capitainerie : 1.026 K€ contre 1.133 K€ à fin 2021.
- ✚ Créances douteuses pour 28 K€ (48 K€ à fin 2021). Ce sont les créances de la société sur les clients en liquidation ou redressement judiciaire, ou avec lesquels il y a un contentieux : 17 K€ pour le port vieux et 11 K€ pour le site industriel,
- ✚ Créances clients sur factures à établir : 1363 K€ (contre 714 K€ à fin 2021), concernent des prestations 2022 facturées début 2023, ainsi que la redevance variable sur la grande forme au titre de 2022,
- ✚ Diminuées des provisions pour dépréciations des comptes clients : -24 K€. Ces provisions baissent de 601 K€ par rapport à 2020 (sociétés liquidées, cf plus haut). Les créances douteuses sont provisionnées à 100%.

Les créances clients « brutes » (avant diminution des provisions pour dépréciations, et hors factures à établir), s'élèvent à 1.071 K€ (contre 1.200 K€ à fin 2021) et se répartissent ainsi :

Au-delà de 90 jours	Entre 61 et 90 jours	entre 31 et 60 jours	Entre 1 et 30 jours	Non échu	Total
24	2	41	317	686	1 071

Autres créances : 5.622 K€

Cette somme correspond à :

- ✚ A la part des subventions d'investissement inscrites au passif du bilan restant à percevoir à la clôture de l'exercice : 2.957 K€ (contre 7.669 à fin 2021),
- ✚ Avance en compte courant d'associé versée à LCS Yachting Village : 1.589 K€
- ✚ Crédit de TVA 497 K€
- ✚ Tva déductible non encore récupérable pour 562 K€,
- ✚ Fournisseurs débiteurs 9 K€,
- ✚ Dégrèvement de TVS à recevoir pour 4 K€,
- ✚ Indemnités journalières de sécurité sociale pour 4 K€

Disponibilités..... 6.451 K€

La trésorerie globale de la société s'élevait au 31/12/2022 à 6.451 K€, et est détaillée dans le tableau ci-dessous. La variation de nette de trésorerie sur l'année 2022 est de +2.465 K€.

Cette variation s'explique principalement par :

- Le versement du solde de l'augmentation de capital lancée en 2019 : 2.640 K€
- Le montant des investissements en cours réalisés en 2022 (26 M€),
- et la variation du besoin en fonds de roulement et de la capacité d'autofinancement.

Trésorerie 31/12/2022				
Ressources	Cumul au 31/12/2021	variation 2022	Cumul au 31/12/2022	Variation 2021/2022
Capacité d'autofinancement	28 893	3 864	32 758	3 864
Capital	28 012		28 012	0
Capital - Augmentation en cours	-2 640	2 640	-0	2 640
Subventions	36 833	1 311	38 144	1 311
Emprunts	18 700	0	18 700	0
Dettes Financières	203	19	222	19
Total	110 000	7 835	117 835	7 835
Emplois				
Investissements	112 235	26 277	138 512	26 277
Besoin en fonds de roulement	-9 549	-21 236	-30 786	-21 236
Remboursements emprunts	3 330	328	3 658	328
Total	106 016	5 370	111 385	5 370
Trésorerie	3 985	2 465	6 450	2 465

Charges constatées d'avance :..... 13 K€

1.D.3.2 - Passif

Capitaux propres 69.310 K€

Les capitaux propres au 31-12-2022 comprennent :

- ✚ Le capital social : 28 011 K€
- ✚ Les réserves et report à nouveau : 14.337 K€
- ✚ Le résultat de l'exercice 2022 : 1 784 K€
- ✚ La part non amortie des subventions d'investissement : 25 178 K€

Ces capitaux propres sont en augmentation de 2.098 K€ par rapport au 31-12-2021, par l'effet conjugué de :

- Subventions (Région et FIM) pour réactivation de 2 mouillages 256 K€
- Subvention agence de l'eau pour traitement eaux de carénage Atlas..... 854 K€
- Subvention Ademe étude pollution 22 K€
- Subvention grande forme : ajustement à terminaison..... 135 K€
- Subvention plan de relance (réajustement suite à évolution programme).....-330 K€
- Subvention rapportée au compte de résultat en 2022 :.....-623K€
- Résultat de l'exercice : 1 784 K€

Provisions pour risques et charges 1.373 K€

Elles comprennent :

- ✚ La provision pour gros entretien de 1.328 K€,
- ✚ Une provision pour contentieux de 45 K€

Dettes financières 15.281 K€

En baisse de 303 K€ par rapport au 31-12-2021, elles comprennent :

- ✚ Les 2 emprunts mobilisés en 2021 pour 15 M€, répartis entre le Crédit Mutuel et Arkea, pour le financement de la plateforme Atlas (durée : 25 ans), dont 14.865 K€ restent à rembourser,
- ✚ Solde des emprunts pour l'opération d'aménagement Moyenne Plaisance pour 177 K€ répartis entre le Crédit Coopératif et la Banque Populaire Méditerranée (montant global emprunté en 2008 : 2.2 M€ sur 15 ans).
- ✚ Intérêts courus non échus pour 18 K€.
- ✚ Dépôts de garantie versés par les clients : 221 K€.

Dettes fournisseurs de biens et services 1 400 K€

Dettes sur immobilisations 2 228 K€

Comprenant 720 K€ de factures non parvenues et 6 K€ de retenues de garantie au 31-12-2022.

A la clôture de l'exercice, le solde des dettes à l'égard des fournisseurs (y compris fournisseurs d'immobilisations mais hors factures non parvenues et retenues de garanties, et déduction faite des fournisseurs débiteurs pour 9 K€) est donc de **2.893 K€** (contre 1.982 K€ à fin 2021). Ces dettes se répartissent de la manière suivante :

Au-delà de 90 jours	Entre 61 et 90 jours	entre 31 et 60 jours	Entre 1 et 30 jours	Non échu	Total
521	17	65	325	1 966	2 893

Compte tenu des délais de règlement (30 jours), 1.966 K€ soit 68 % du solde fournisseurs, n'étaient pas encore échus au 31-12-2022.

Dettes fiscales et sociales..... 2 599 K€

Il s'agit de :

✚ L'intéressement 2022, et l'abondement qui seront versés en mai 2023) :	169K€
✚ La provision pour congés payés :	248 K€
✚ Les charges sociales sur les éléments ci-dessus et sur les salaires de décembre 2022 (régliées en janvier 2023) :	271 K€
✚ La C3S et l'AGEFIPH à payer en mai 2023	20 K€
✚ Le prélèvement à la source sur salaires de décembre 2022.....	11 K€
✚ La tva non exigible :	1 307 K€
✚ La tva sur factures à établir	227 K€
✚ Solde d'IS 2022 à payer en mai 2023	319 K€
✚ Solde de CVAE à payer en mai 2023.....	26 K€

Autres dettes..... 81 K€

Produits constatés d'avance 40 774 K€

Il s'agit :

✚ des versements de MB92 au titre de la redevance fixe capitalisée de la plateforme 4300t, non encore réintégrés au compte de résultat :	34.759 K€
✚ du prix prévu au contrat de CPI pour les tranches 3&4 du Yachting Village :	5 850 K€
✚ au 1 ^{er} acompte de subvention versé pour la rénovation de la grue 250t dans le cadre du plan de relance	165 K€

2- RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA SPL

2.1. – CONTRATS ENTRE LA COLLECTIVITE ET LA SPL

- Convention de financement des travaux de remise en état et de restructuration de la Grande Forme des chantiers navals et pour les travaux de confortement des quais du port vieux de La Ciotat (et ses 3 avenants : accordant une subvention d'un montant de :
 - 2.038.000 € pour la remise en état (équipement de base)
 - 1.159.000 € pour la restructuration de l'équipement (compensation de service public),
 - 229.000 € pour le confortement des quais du port vieux (équipement de base)Soit un total de 3.426.000 €, dont 3.343.619 € déjà versés.

2.2. – GARANTIES D'EMPRUNT ACCORDEES PAR LA METROPOLE A LA SPL

Néant

2.3. – AVANCES EN COMPTE COURANT ACCORDEES PAR LA METROPOLE A LA SPL

La commission permanente de la Métropole Aix Marseille Provence, par délibération du 15 décembre 2022 a consenti à LA CIOTAT SHIPYARDS une avance en compte courant d'associé, d'un montant de 1.784.000 €.

La convention d'avance a été également approuvée par le Conseil d'Administration de LA CIOTAT SHIPYARDS lors de sa séance du 16 novembre 2022. Cette convention a été signée puis notifiée le 19 décembre 2022 à la SPL.

Cette avance, d'une durée de 2 ans renouvelable une fois, a pour objet de renforcer la trésorerie de la SPL afin de faire face à l'augmentation du coût de réalisation de la plateforme Atlas (cf page 5). Les fonds ont été versés le 11 janvier 2023.

3- CONTROLE ET GESTION DES RISQUES

3.1. – PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Selon les derniers chiffres fournis par la profession l'activité de refit des principaux chantiers de la méditerranée sont en hausse de 40% sur 2022 par rapport à l'année précédente et le chiffre d'affaires global de ces acteurs dépasse les 200 M d'euros.

Le site de La Ciotat maintient sa position de leader mondial des yachts de plus de 50 ml grâce à l'avantage compétitif que lui procure la complémentarité entre sa nouvelle plateforme Atlas de 4300 t (yachts de 80 à 115ml) avec la Grande Forme de radoub qui lui permet d'accueillir les plus grands yachts du monde (MY A+ de 147 ml en juin 2022).

Les enjeux environnementaux (mise en œuvre ICPE) et de sûreté (norme ISPS) sont maintenant bien maîtrisés de sorte qu'il ne subsiste plus aucun risque dans ces domaines.

La poursuite de plan de développement à long terme qui prévoit encore 65 M€ d'investissement sur la décennie 2023-2030 est en cours d'approbation par les collectivités actionnaires qui devraient consentir à une augmentation de capital de près de 10M€ pour le finaliser.

3.2. – PROCEDURES DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Fin de l'année 2022 la SPL, sous l'impulsion de la Métropole, s'engagera courant 2023 dans un processus de renforcement des outils de prévention des atteintes à la probité en adoptant une charte de déontologie, en élaborant une cartographie des risques qui se prolongent par la définition de plan d'actions associés (en cours de finalisation).

3.3 – CONTROLES

3.3.1 CONTROLE INTERNE

En interne, la société dispose d'un guide des procédures internes, approuvé par son Conseil d'Administration, qui établit les procédures de passation des contrats de la société entrant dans le champ d'application du code de la commande publique.

L'organisation comptable et budgétaire des activités de la société, et l'organisation générale des procédures de contrôle interne sont décrites dans son guide du contrôle interne.

3.3.2 CONTROLES EXTERNES

3.3.2.1 - Contrôle fiscal 2022

A la suite de demandes de remboursements d'importants crédits de TVA générés par les règlements des travaux Atlas, la société s'est vu notifier en avril 2022 un contrôle fiscal portant sur la TVA des exercices 2019 à 2021.

Lors de ce contrôle, l'administration fiscale a contesté l'exonération du chiffre d'affaires facturé aux chantiers navals donneurs d'ordre relatif à prestations effectuées pour des navires sous le régime douanier du perfectionnement actif, en arguant du fait que le titulaire de ce régime n'était pas LA CIOTAT SHIPYARDS. La proposition de rectification en découlant, reçue en juillet 2022 s'élevait à 414.417 € + 14.543 € d'intérêts de retard, soit au total 428.960 €.

Le régime du perfectionnement actif permet à un navire étranger de faire l'objet d'aménagements ou de réparations sur le territoire douanier communautaire en exonération de droits et taxes.

La Ciotat Shipyards a eu recours à un avocat fiscaliste pour contester, dans un premier temps par un courrier de réponse à cette proposition. L'argument principal de cette contestation reposait sur le fait que le demandeur de l'autorisation de perfectionnement actif est la personne qui effectue ou fait effectuer les opérations de perfectionnement. Ainsi, un sous-traitant du bénéficiaire de l'autorisation peut également bénéficier de ce régime.

A la suite de ce courrier, l'administration fiscale a finalement décidé d'abandonner intégralement les rectifications, par courrier du 3 novembre 2022, sans qu'il soit nécessaire d'introduire un recours. Elle a toutefois précisé dans sa réponse que LA CIOTAT SHIPYARDS ne saurait se prévaloir de la garantie fiscale sur ce point.

3.3.2.2 - Contrôle de la Chambre Régionale des Comptes 2022

Pas de contrôle en 2022

4- GOUVERNANCE DE LA SPL LA CIOTAT SHIPYARDS EN 2022

4.1. – ACTIONNARIAT

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2022
Capital de 28.011.163 € divisé en 183.740 actions de 152,45 €.

ACTIONNAIRES - ADMINISTRATEURS	En nombre de titres	En %	En €
- Métropole Aix Marseille Provence: représentée au Conseil d'Administration par : <ul style="list-style-type: none">➤ M. Patrick GHIGONETTO, Président➤ M. Bernard DEFLESSELLES,➤ M. Alexandre DORIOL,➤ Mme Caroline MAURIN représentée à l'Assemblée Générale par : <ul style="list-style-type: none">➤ M. Patrick GHIGONETTO	65.490	35.6%	9.983.980,50 €
- Département des Bouches du Rhône : représenté au Conseil d'Administration par : <ul style="list-style-type: none">➤ Mme Judith DOSSEMONT,➤ M. Gérard FRAU➤ M. Gérard GAZAY,➤ Mme Danielle MILON, vice-présidente,➤ M. Yves MORAINÉ représenté à l'Assemblée Générale par : <ul style="list-style-type: none">➤ Mme Judith DOSSEMONT	65.629	35.7%	10.005.141,05 €
- Région Sud : représentée au Conseil d'Administration par : <ul style="list-style-type: none">➤ M. Bruno GENZANA➤ Mme Sandra KUNTZ représentée à l'Assemblée Générale par : <ul style="list-style-type: none">➤ M. Alexandre DORIOL	33.894	18.4 %	5.167.140,30 €
- Ville de La Ciotat : représentée au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale par : <ul style="list-style-type: none">➤ Monsieur Jean-Louis TIXIER	18.727	10.2%	2.854.931,15 €
	100 %	131.260	28.011.163 €

4.2. – ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

LA CIOTAT SHIPYARDS est une SPL à conseil d'administration.

Par délibération en date du 03/12/2010, le conseil d'administration, dans la continuité de la décision prise le 10 février 2005, a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

Le Président du conseil d'administration, M. Patrick GHIGONETTO, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 16 octobre 2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le conseil d'administration réuni le 30 juillet 2021 a nommé M. Philippe VINCENSINI en tant que nouveau Directeur Général à compter du 1^{er} août 2021, pour une durée de 3 ans.

M. VINCENSINI, représentant légal de La Ciotat Shipyards, est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

4.3. – PARTICIPATION AUX REUNIONS STATUTAIRES

Le Conseil d'administration s'est réuni 5 fois en 2022 :

Date	Principaux points abordés	Quorum
31 janvier 2022	<ul style="list-style-type: none">– Approbation du 3^{ème} et dernier appel fonds de l'augmentation de capital,– Présentation du résultat probable 2021 et budget 2022,– Point sur la trésorerie 2022 et le programme d'investissement 2022,– Mise en concurrence AOT Grande forme + nef C + moitié nef B , mise en concurrence AOT nef moteur,– État d'avancement des travaux Atlas,– Adaptation du règlement d'exploitation (prise en compte vidéosurveillance) : présentation du projet de mise à jour.	8 présents 4 absents ayant donné pouvoir
10 mai 2022	<ul style="list-style-type: none">– Arrêté des comptes de l'exercice 2021,– Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2021– Convocation de l'assemblée générale ordinaire devant approuver les comptes et le rapport de gestion de l'exercice 2021, fixation de l'ordre du jour et approbation du projet de résolutions– Avenant à la convention de DSP Yachting Village,– État d'avancement des travaux Atlas.	8 présents 4 absents dont 3 ayant donné pouvoir
22 juin 2022	<ul style="list-style-type: none">– Résultat de l'appel à projet et désignation du lauréat de la grande forme : attribution à MB92 pour une durée de 20 ans– Mise à jour du budget de l'opération Atlas	6 présents 6 absents dont 2 ayant donné pouvoir
27 septembre 2022	<ul style="list-style-type: none">– Avenant 1 à la convention d'occupation temporaire Atlas– Augmentation du budget Atlas– Financement Atlas : augmentation de capital – convocation de l'assemblée générale extraordinaire– Point sur les essais et finalisation du chantier Atlas, inauguration.	6 présents 6 absents dont 3 ayant donné pouvoir
16 novembre 2022	<ul style="list-style-type: none">– Convention d'avance en compte courant d'associé du département des Bouches-du-Rhône,– Convention d'avance en compte courant d'associé de la Métropole Aix-Marseille-Provence.	6 présents 6 absents dont 2 ayant donné pouvoir

Une Assemblée générale ordinaire a été réunie en 2022 ; le 22 juin (3 représentants d'actionnaires sur les 4 étaient présents).

4.4. – ORGANISATION DU CONTROLE ANALOGUE

Les modalités de contrôle analogue sont définies à l'article 26 des statuts de la SPL, qui instaure un comité de contrôle analogue, dont le fonctionnement est précisé dans le règlement intérieur de contrôle analogue (approuvé par le Conseil d'administration du 16 juillet 2012).

Le comité de contrôle analogue est composé de la manière suivante :

- Pour chaque collectivité, le directeur général des services ou son représentant, avec voix délibérative,
- Le directeur général de la société La Ciotat Shipyards ou son représentant, avec voix consultative.
- Participation possible de collaborateurs qualifiés

Périodicité de réunion : Le Comité se réunit au moins quatre fois par an et avant chaque réunion du Conseil d'administration.

Convocation, animation : L'ordre du jour est établi par les collectivités actionnaires au regard d'une proposition du directeur général de la société. Une fois arrêté, il est transmis avec la convocation par le représentant de la collectivité actionnaire majoritaire qui assurera la conduite de la réunion.

Compte rendus et suivis : chaque séance donne lieu à la rédaction d'un compte-rendu par un secrétaire de séance désigné en début de réunion parmi les représentants des collectivités. Ceux-ci veillent à diffuser ce compte rendu aux exécutifs de leurs institutions respectives, afin notamment de préparer les décisions que leurs administrateurs au sein de la SPL seront amenés à prendre. Le compte-rendu est également adressé au président de LA CIOTAT SHIPYARDS.

Le comité de contrôle analogue s'est ainsi réuni 6 fois en 2022 (avant les 5 conseils d'administration réunis en 2022, ainsi que le 15 décembre 2022 préalablement à la réunion du conseil d'administration du 4 janvier 2023).

4.5. – REMUNERATION ET AVANTAGES DES REPRESENTANTS ET MANDATAIRES SOCIAUX

Aucune rémunération ni avantage n'est attribué par LA CIOTAT SHIPYARDS aux représentants des collectivités actionnaires au conseil d'administration et à l'assemblée générale. Il en va de même pour le Président du conseil d'administration.

Le Directeur général est mandataire social. Il a été nommé par le Conseil d'administration lors de sa séance du 30 juillet 2021, qui a également fixé sa rémunération nette annuelle à 150.000 € et lui a attribué un véhicule de fonction (Peugeot 3008).